



Communiqué de presse



Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 15 novembre 2019

Objet : _____ **Routes**

Les agents des routes mobilisés pour la circulation sur la route cet hiver

Cette année, la période de viabilité hivernale se tient du 18 novembre au 16 mars 2020. Près de 200 agents sont mobilisés durant cette période. Le Département peut à nouveau compter sur le soutien des agriculteurs en cas de forts épisodes neigeux. Nouveauté, il n'y aura plus de fermeture du pont liée aux aléas de températures inférieures à 0°C aux véhicules légers.

Chaque hiver, le Loiret est confronté à des épisodes d'intempéries impactant le trafic et les usagers de la route. Ainsi, le Département met en action un dispositif de viabilité hivernale pour assurer des conditions de circulation satisfaisantes sur le réseau routier principal. Concernant les moyens mis en œuvre, plus de 250 agents sont mobilisés, ainsi que plus de 45 engins (tracteurs, saleuses, etc.). 300 000 € sont également consacrés pour l'achat du sel.

Le soutien des agriculteurs

Pour compléter le dispositif sur les 1 738 km de routes secondaires en cas d'intempéries neigeuses, le Département compte sur le soutien des agriculteurs du Pithiverais et de l'ouest de l'Orléanais, disposant de matériels adaptés. Le Département du Loiret met en place une convention spécifique, établie pour 4 ans, entre la collectivité, les agriculteurs et la commune, dans le cadre de la viabilité hivernale, afin de valoriser et encourager leur action. Cette convention tripartite a pour objectif de permettre, via le travail des agriculteurs, de désenclaver les communes rurales avec le traitement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau traité prioritairement par nos services. Elle permettra également de prévoir leur indemnisation lors d'intervention. À ce jour, 81 agriculteurs, sur 46 communes, sont signataires.

Le pont de Châtillon-sur-Loire sécurisé

À partir du 22 novembre, il n'y aura plus de fermeture du pont aux véhicules légers, même en cas de températures négatives (en dehors des nuits de fermetures pour les travaux), grâce à l'installation du système de suspension provisoire. Cet ouvrage est en travaux jusqu'en 2021, notamment pour permettre son ouverture lorsque les températures sont négatives. L'emprise du chantier ne permet pas le passage des véhicules poids lourds. Un itinéraire de déviation pour cette catégorie de véhicule a donc été mis en place via la RD 951.

Un réseau routier départemental hiérarchisé en 3 niveaux de service

- Le niveau D1 (19 circuits), sur 805 km
Les interventions sur ce réseau sont prioritaires avec des équipes d'astreinte 24h/24 et 7j/7.
- Le niveau D2 : intervention après traitement du réseau de niveau D1, sur 1 149 km
Un réseau D2 dit « prioritaire » est identifié pour un traitement préférentiel en continuité du réseau D1. Ce réseau D2 prioritaire de 190 km regroupe des sections à fort trafic ou supportant les lignes principales de transports en commun.
- Le niveau D3, sur 1 588 km
Les interventions sont prévues durant les heures et jours ouvrables de service après réalisation du D1 et D2.

La viabilité hivernale en chiffres

- **300 000 €** consacré à l'achat du sel
- **194** agents et 30 vacataires mobilisés pour cette saison
- **50** personnes mobilisées nuit et week-end pour intervenir au plus près de l'évènement
- **30** engins de service hivernal (ESH) équipés d'un outil de raclage et d'une épandeuse
- **4 500 tonnes** de sel au total réparties sur **14** dépôts
- **16** tracteurs chargeurs disponibles pour le chargement de la saumure dans les camions
- **81** agriculteurs bénévoles sur **46** communes

Restez informés des conditions de circulation en temps réel !

La communication auprès des usagers est un élément essentiel pour limiter les perturbations du trafic pendant un épisode hivernal. Comme pour les hivers précédents, le Département du Loiret veille à apporter des informations utiles aux usagers au plus près des évènements climatiques susceptibles d'impacter les conditions de circulation.

Retrouvez toutes les informations :

- sur www.loiret.fr (les usagers peuvent également s'abonner au bulletin par mail)
- via le numéro vert **0 800 232 245**
- sur le twitter [@leloiret](https://twitter.com/leloiret)
- sur le facebook [Département du Loiret](https://www.facebook.com/Departement-du-Loiret)

Contact presse :

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr